

Le municipal



**Port-Daniel-
Gascons**

UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

Jun 2021
Volume 21 N° 2

Dans le but d'offrir un meilleur service aux citoyens, la municipalité vous invite à communiquer, à vos conseillers respectifs, tout problème qui pourrait survenir dans vos districts (ex : déneigement des routes, chiens errants, fossés non nettoyés, lumières de rue, etc.)

District #1 : Hartley Lepage
Téléphone : (418) 689-0848

District #2 : Mireille Langlois
Téléphone : (418) 396-2745

District #3 : Denis Langlois
Téléphone : (418) 752-4157

District #4 : Marc-Aurèle Blais
Téléphone : (418) 680-2918

District #5 : Marie-Ève Allain
Téléphone : (418) 689-0874

District #6 : Sylvie Blais
Téléphone : (418) 396-2304

Pour le maire : Henri Grenier
Téléphone : (418) 751-3156



**Séances ordinaires 2021 à la salle communautaire de la Maison Legrand
(selon les mesures sanitaires en vigueur)**

Lundi, 14 juin

Lundi, 12 juillet

Lundi, 9 août

MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je vous adresse ces quelques lignes pour Vous informer de quelques dossiers d'actualité de votre municipalité.



Après plusieurs tentatives infructueuses de recherche en eau dans le secteur de Gascons, la municipalité de concert avec Ministère des Affaires municipales et de sa firme d'ingénieurs, a pris la décision à l'effet d'analyser la possibilité de se brancher soit sur le réservoir de Newport ou celui de Port-Daniel afin d'alimenter la population de Gascons en eau potable. Après avoir étudié les deux scénarios, le résultat est que le branchement au réservoir de Newport s'avère des plus avantageux pour nos résidents. De ce fait, nous avons rencontré la direction de la ville de Chandler et leur avons proposé un projet d'entente qui devrait éventuellement être adopté par leur conseil municipal. Entretemps, confiant d'en arriver à une entente équitable pour les deux parties, nous continuons la confection des plans et devis pour appel d'offres, lesquels devraient être publiés dès cet automne pour un début de construction des infrastructures au printemps 2022.

Dossier Modernisation et agrandissement de l'aréna municipal



L'année dernière, nous avons présenté à notre gouvernement provincial une demande d'aide financière qui nous permettrait de moderniser et d'agrandir notre aréna municipal.

Suite – mot du maire / modernisation et agrandissement de l'aréna municipal

Alors, ce printemps, nous recevons la confirmation d'une aide provinciale de 1 667 966\$ et d'une participation fédérale de 1 667 966\$ pour un total de 3 335 932\$ sur un coût de projet évalué à près de 5 millions de \$. Nous sommes présentement à la préparation du devis pour appel d'offres et nous prévoyons un début de construction dès cet automne. Ce projet s'inscrit dans le plan de développement de notre municipalité et dans l'amélioration de nos infrastructures.

En plus d'améliorer nos installations en ce qui a trait à la partie "glace" et d'y installer un terrain multisports, nous agrandirons le bâtiment pour y accueillir le gym et une salle pour diverses activités physiques. Le but de cet investissement est de répondre aux besoins de nos jeunes et moins jeunes et d'offrir à notre population un lieu sportif qui serait ouvert à l'année et ce, au plus grand bénéfice et mieux-être de nos résidents.



Construction d'une résidence pour personnes âgées

Le conseil d'administration "Les Habitations Port-Daniel-Gascons" est présentement en appel d'offres pour la construction d'une résidence pour personnes âgées. Un autre projet qui fait partie de notre planification stratégique de développement et qui verra le jour au cours des prochains mois. Un investissement de plusieurs millions de \$ dans notre municipalité à un faible coût au niveau de nos finances publiques.

Suite...mot du maire



Dernièrement, nous recevons la confirmation d'une aide financière de 113 834\$ du gouvernement provincial pour l'amélioration des sentiers de marche, skis et raquettes au Centre Plein Air la Souche. De plus, certaines infrastructures seront installées le long des parcours, ce qui agrémentera le circuit et invitera les adeptes (randonneurs) à les utiliser. Les travaux débuteront cet été et les livrables sont prévus en début d'automne.

Enfin, au-delà de tout cela, nous continuerons d'investir dans l'amélioration de notre réseau routier et au niveau de l'embellissement de notre municipalité. Sur ce dernier point, nous demandons la collaboration de la population à maintenir propre le contour de leur résidence et les abords des routes municipales.



Sur ce, je me joins aux membres du conseil municipal et aux employés, pour vous souhaiter un bel été en espérant vous offrir des spectacles à notre espace culturel et familial !

Henri Grenier maire

La MRC du Rocher-Percé informe les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste sur son territoire que la période d'inscription au programme RénoRégion se tiendra du 31 mai au 30 juin 2021. Une aide financière sous forme de subvention est offerte en fonction du revenu qui compose le ménage et du coût des travaux admissibles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un bâtiment à titre de résidence principale.

Le revenu annuel du ménage est de 24 000 \$ pour une personne seule ou un couple et de 45 000 \$ pour une famille de 12 personnes ou plus pour obtenir le maximum de la subvention, soit 12 000 \$.

La valeur foncière de la résidence, excluant celle du terrain, ne doit pas excéder la valeur uniformisée maximale de 115 000 \$.

De plus, il ne faut pas avoir bénéficié des programmes RénoVillage ou RénoRégion au cours des dix dernières années.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les personnes intéressées doivent présenter une demande à la MRC du Rocher-Percé **au plus tard le 30 juin 2021** en remplissant le formulaire à cet effet et **les documents nécessaires à annexer pour le traitement du dossier**, soit :

- une preuve de propriété (compte de taxes municipales 2021);
- une preuve de revenus (déclarations fédérale et provinciale des revenus pour l'année d'imposition 2020) de toutes les personnes qui composent le ménage.

Une représentante de la MRC sera présente de **9 heures à 16 heures**, aux endroits suivants, pour vous aider à remplir ledit formulaire et s'assurer que tous les documents requis l'y accompagnent.

RÉSIDENTS	ENDROIT	ADRESSE CIVIQUE	DATES	DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE
Ste-Thérèse-de-Gaspé	Hôtel de ville	374, route 132	31 mai	Le 30 juin 2021, à 16 heures, à l'adresse suivante : MRC du Rocher-Percé 129, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 101 Chandler (Québec) G0C 1K0
Grande-Rivière	Hôtel de ville	108, rue Hôtel-de-Ville	1 ^{er} et 2 juin	
Port-Daniel—Gascons	Hôtel de ville	494, route 132	3 et 4 juin	
Percé	Hôtel de ville	137, route 132 O	7 et 8 juin	
Chandler	MRC du Rocher-Percé	129, boul. René-Lévesque Ouest	9 au 11 juin	

Vous pouvez vous procurer le formulaire auprès de votre municipalité, à la MRC du Rocher-Percé ou sur son site Internet sous l'onglet « Fonds et programmes », à l'adresse suivante : <https://www.mrcrocherperce.qc.ca>.

Pour un rendez-vous ou toute information supplémentaire, vous pouvez joindre madame Lison Beauchamp au 418 689-3298 ou mrc@rocherperce.qc.ca.

Donné à Chandler, ce 12^e jour de mai 2021 (12-05-2021)

Christine Roussy
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La gestion du patrimoine paysager

Pour faire suite à mon travail de l'été 2020, qui constituait à créer le premier inventaire du patrimoine bâti, les prochains mois seront consacrés à la création de l'inventaire du patrimoine paysager.

Notre territoire est composé de plusieurs types de paysages, dont il est rare d'apercevoir dans un même territoire municipal : la baie, les montagnes, les barachois, les champs, les forêts, les ports, les bâtiments patrimoniaux, etc. Ils font partie prenante de l'identité d'un lieu et participent directement à la qualité des milieux de vie. Ces paysages faisant partie intégrante de l'histoire gaspésienne, ils sont les traces du passé, un atout pour la Municipalité. Ces paysages sont constamment en évolution et sont souvent tenus pour acquis. Certes, nos actions, les majeures comme les mineures, démontrent que ces paysages ont une fragilité et que dans bien des cas, c'est irréversible.

Ainsi, mon travail durant cette période estivale sera de conscientiser la population et les différents acteurs du territoire face à l'évolution de ces paysages, d'analyser les mécanismes et la réglementation en place pour comprendre leurs effets sur ceux-ci, et de les documenter dans un document accessible à tous.

Les questions et les photos suivantes vous invitent à développer une première démarche de conscientisation envers la protection des paysages et de leurs icônes.

Comme vous pouvez le constater, ces images hypothétiques pourraient représenter les paysages de la Municipalité tels qu'il serait possible de les voir dans un avenir proche. Il ne s'agit que de quelques exemples de la fragilité de nos paysages, sans une réglementation éclairée en concertation avec les différents acteurs du milieu.

Que ce serait-il passé s'il n'avait pas été possible de faire la restauration de la partie centrale du pont ferroviaire?

R : La structure, telle qu'on la connaît, aurait pu être démantelée et remplacée par une nouvelle structure de béton contemporaine, bloquant ainsi le champ visuel vers la baie à partir de la route 132 et du bureau d'accueil touristique.

Que se passera-t-il quand l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel perdra sa vocation publique et religieuse et qu'un particulier l'achètera, attendra sa détérioration pour finalement avoir l'autorisation de la détruire?

R : L'église sera alors abandonnée pendant plusieurs années, démolie et puis remplacée par un bâtiment résidentiel. Le paysage typiquement québécois avec son église en son centre sera alors du passé.

Olivier Beaudin, aménagiste
Stagiaire en urbanisme



Photographie ton paysage DESCRIPTION DU CONCOURS

La Municipalité de Port-Daniel–Gascons invite la population à participer au concours **Photographie ton paysage**. Ce concours est dans le cadre de la phase II de notre stagiaire en urbanisme, le patrimoine paysager. Cette approche permettra de bien saisir les paysages qui sont représentatifs de la localité aux yeux des citoyens.

Les photographies doivent représenter votre paysage favori se situant dans les limites de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons, d'est en ouest.

Les photographies seront choisies par un comité établi et selon quelques critères :

- La qualité de la photographie
- L'originalité
- La mise en valeur des paysages
- La représentation de l'un des paysages suivants : Port-Daniel Ouest, Port-Daniel et Gascons
- Le respect des règles ci-dessous

Objectifs

- Permettre à la population de la municipalité d'acquérir une meilleure connaissance de leur environnement et d'être initiée à l'évolution des paysages.
- Inciter la population à la notion de patrimoine bâti et paysager.
- Développer un sentiment d'appartenance et une fierté à l'égard de la communauté et du patrimoine.
- Rapprocher les milieux culturel, scolaire, communautaire et municipal.

Inscription et autorisation de diffusion

- Concours s'adressant aux résidents de tout âge de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons.
- S'inscrire avant le 16 juillet 2021, 16h00.
- Les formulaires sont disponibles sur la page Facebook de Loisirs, culture et tourisme ainsi que sur le site web www.munpdg.ca de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons et à l'hôtel de ville.

Date limite d'envoi des photographies et formulaire : 16 juillet 2021, 16h00.

Règles à respecter

- Les photographies doivent avoir un poids approximatif de 3 Mo ou une taille minimum de 2200 par 1600 pixels ou plus.
- Les photographies doivent être sauvegardées en format JPEG, PNG ou TIFF.
- Les photographies doivent être nommées selon l'auteur de celle-ci pour faciliter le classement.
- Les photographies doivent être en couleur.
- L'ajout et la suppression d'éléments, l'application de filtres et les retouches ne sont pas permis.
- Les photographies doivent avoir été prises sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons durant la dernière année.
- Aucune photographie ne devrait contenir un individu, afin d'éviter les autorisations écrites et poursuites.
- Un maximum de deux (2) photos par participant.

Prix à gagner

- Publication de la photographie dans les documents et sur le site internet de la Municipalité, et sur la page Facebook de Loisirs, culture et tourisme (3).
- Prix en argent de 100\$ (3).
- Une photo sera choisie dans les trois communautés de la Municipalité, Port-Daniel Ouest, Port-Daniel et Gascons.

Dévoilement des trois gagnants le 2 août 2021, 13h00.

Procédure d'envoi

- En raison des mesures sanitaires, privilégier l'envoi numérique en joignant les photographies choisies et le formulaire d'inscription à l'adresse courriel.
- Envoyer les photographies et le formulaire d'inscription et d'autorisation de diffusion par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@munpdg.ca ou par la poste au 494, route 132 Port-Daniel GoC 2No
- Les photographies et le formulaire peuvent être envoyés par un site de téléchargement (WeTransfer, Dropbox, etc.) si trop volumineux.

Olivier Beaudin, aménagiste
Stagiaire en urbanisme

Photographie ton paysage

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET D'AUTORISATION DE DIFFUSION

Merci d'écrire en majuscule

INFORMATIONS

Nom :

Prénom :

Adresse

complète :

Code postal : _____

Téléphone : (_____) _____

Adresse courriel : (écrire lisiblement, s'il vous plait)

CONSENTEMENT

En signant ce formulaire, la participante ou le participant consent à ce que sa photographie soit publiée ou exposée dans les documents municipaux et sur les réseaux sociaux. En contrepartie, les coordonnateurs du concours s'engagent à mentionner le nom de l'auteur lors de la diffusion de la photographie.

Signature de la participante ou du participant

Date (jj / mm / aaaa)

Dans le cas d'une personne mineure, la signature d'un parent est requise.

Signature d'un parent

Date (jj / mm / aaaa)

IMPORTANT

La Municipalité de Port-Daniel-Gascons doit avoir cette autorisation pour ajouter votre participation au concours. Vous devez faire parvenir au coordonnateur soit par courriel à l'adresse urbanisme@munpdg.ca, soit par la poste au 494, route 132 Port-Daniel GoC 2No, avant le 16 juillet 2021, 16h00. Merci !

Olivier Beaudin, aménagiste
Stagiaire en urbanisme

Feux de broussailles

Nous vous rappelons quiconque veut faire un feu d'abatis ou de débarras ou un feu de joie doit préalablement obtenir une autorisation et respecter toutes les conditions apparaissant dans un permis de brûlage de la municipalité.



Dans tous les cas, les feux d'herbe sont strictement interdits. Il faut se rappeler qu'à chaque année, des dizaines de milliers de dollars de dégâts sont causés à des remises ou des propriétés en raison de feux d'herbe.

RAPPEL



Nous vous rappelons :

pendant la période de dégel, de ne pas utiliser les routes forestières municipales pour éviter les bris des chemins et des routes. Ce sont des coûts récurrents qui pourraient être évités.

Bureaux de poste de Port-Daniel et Gascons



Peuvent accueillir vos piles usagées et batteries rechargeables de tout genre.

Vous n'avez qu'à les déposer dans la boîte à cet effet. Un beau geste pour la planète.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

JE ME PRÉSENTE

Devenir une élue ou un élu municipal

Le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont des qualités essentielles au rôle d'élu. Les élus municipaux sont des personnes actives dans leur communauté et contribuent au développement de celle-ci.

La vie municipale a besoin de femmes engagées

Les femmes constituent la moitié de la population et contribuent à l'avancement de la société. Il est important qu'elles prennent part aux décisions municipales, à titre d'éluës. Aux termes de l'élection municipale générale de 2017, on ne comptait que 18.9 % de femmes à la mairie et seulement 34.5% aux postes de conseillères municipales.

Aux élections municipales 2021, présentez-vous pour :

- Avoir un impact direct sur votre communauté et prendre part aux décisions qui influencent le quotidien;
- Éclairer la prise de décision en fonction des réalités différenciées des femmes et des hommes;
- Créer un équilibre entre la vision des femmes et des hommes;
- Contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La vie municipale a besoin de jeunes engagés

Aux élections municipales 2021, présentez-vous si :

- ❖ Si vous êtes intéressée ou intéressé par le développement de votre ville et de votre communauté;
- ❖ Vous souhaitez vous engager concrètement et faire entendre la voix de la nouvelle génération;
- ❖ Vous êtes porteur d'idées nouvelles
- ❖ Vous souhaitez vivre une expérience professionnelle riche;
- ❖ Vous désirez devenir une agente ou un agent de changement

Source : Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5);
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le samedi 17 octobre 2021 et le samedi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique car vous :
 - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - Présentez des symptômes de COVID-19;
 - Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis au moins 14 jours;
 - Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Source : Organisation d'une élection municipale
Élections Québec



Le mot d'Alex Wojciechowski, Directeur de la cimenterie McInnis

Bonjour!

Comme vous l'avez sans doute appris dernièrement, la transaction annoncée en décembre dernier entre Votorantim Cimentos et Ciment McInnis a été clôturée le 30 avril dernier. C'est un nouveau chapitre de l'histoire de notre entreprise qui a pris son envol à ce moment.

Qu'est-ce que cela signifie pour notre équipe au quotidien, à l'usine? Pour être bien honnête avec vous, ça ne change pas grand-chose! On continue d'opérer l'usine de la même façon, avec la même équipe de travail. Pour le développement du projet McInnis en revanche, c'est une grande bouffée d'air frais qui est arrivée. La nouvelle organisation compte poursuivre les investissements sur le terrain, principalement à l'usine, mais aussi dans nos terminaux. Plusieurs projets sont à l'étude actuellement, et nous serons heureux de confirmer ces décisions dès qu'elles seront prises de façon officielle. L'entente nous permet aussi de pouvoir compter sur des équipes chevronnées qui pourront nous soutenir sur le plan technique, lorsque cela est nécessaire.

Clinique de vaccination contre la COVID-19 : un pas de plus vers le retour à la normale



Nous avons accueilli avec bonheur l'équipe de la Santé publique de la Gaspésie à l'usine, le 12 mai dernier, pour une grande clinique de vaccination de notre personnel et des travailleurs de nos sous-traitants. En quelques heures, les infirmiers et infirmières présents ont inoculé 152 personnes d'une première dose de vaccin! Les sourires étaient sur les visages (sous les masques!), puisque cette première étape nous mènera bientôt vers une situation plus normale. Je peux vous affirmer que le travail sur le terrain avec les mesures sanitaires sévères qui s'ajoutent aux éléments de santé et sécurité qui sont déjà bien exigeants, ce n'est pas de tout repos. Nous serons tous et toutes heureux de pouvoir laisser tomber en toute confiance certaines de ces mesures, dès que la Santé publique et la CNESST l'autoriseront. Chapeau à nos travailleurs qui continuent d'appliquer les règles avec rigueur d'ici là!

La vaccination, c'est l'un des facteurs qui contribuera grandement à nous protéger collectivement. Permettez-moi de remercier sincèrement l'équipe médicale qui s'est rendue chez nous, notre équipe qui a coordonné cette activité, et aussi chacun et chacune des travailleurs qui se sont fait vacciner lors de cette journée!

Alex Wojciechowski,
directeur de la cimenterie McInnis



LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvu d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.

Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès.

Une enceinte doit :

- ✚ Empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre;
- ✚ Être d'une hauteur d'au moins 1,2 m;
- ✚ Être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant faciliter l'escalade;

Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte.

Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

Afin d'empêcher une enfant de grimper pour accéder à la piscine, tout appareil lié à son fonctionnement doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.

Toute installation destinée à donner ou empêcher l'accès à la piscine doit être maintenue en bon état de fonctionnement

Dans le but d'assurer le respect des normes édictées par le *règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, un permis délivré par la municipalité local sur le territoire de laquelle seront effectués les travaux est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine.

Pour vos questionnements ou besoin d'un permis, faites vos démarches auprès de la municipalité.

Source : règlement sur la sécurité des piscines résidentielles



La Société Alzheimer Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine recrute des marcheurs élités

Depuis maintenant quinze ans, la campagne annuelle de financement de la **Marche pour l'Alzheimer** est la principale activité de collecte de fonds de la SAGÎM.

L'engagement d'un marcheur élités est de récolter un minimum de 200\$ en dons auprès de sa communauté, de sa famille ou de son entourage.

Comme marcheur élités, du 4 au 26 septembre 2021, tu seras invité, ainsi que les gens de ton entourage voulant t'accompagner, à **relever un défi personnel sportif**. Que ce soit une marche dans un nouveau sentier, une balade à vélo ou l'ascension d'une montagne, l'important c'est de choisir un défi qui te stimule et qui est à la hauteur de tes capacités. Si c'est possible, tu peux te prendre en photo ou à faire une courte vidéo lors de ton défi et nous faire parvenir le tout afin d'inonder nos réseaux sociaux de vos réalisations.

L'argent amassé avec cette campagne de financement sert à offrir aux proches aidants et aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer des centaines d'heures d'aide et d'accompagnement.

Pour t'inscrire comme marcheur élités et obtenir ton formulaire ainsi qu'un dossard, il faut communiquer avec l'intervenant du point de service de ta région :

- Secteur Matapédia : Alphéda Leblanc - 418 865-0270
- Secteur Baie-des-Chaleurs (Bonaventure) - Myriam Parisé - 418 534-1313
- Secteur Baie-des-Chaleurs (Maria) - Claire-Hélène Philippe - 418 759-3131 poste 6
- Secteur Rocher-Percé - Jessica Aspirot - 418 689-6480
- Secteur Gaspé - Sonia Normand - 418 368-1616
- Secteur Estran/Murdochville - Marie-Berthe Bélanger - 418 393-3535
- Secteur Haute-Gaspésie - Jérémie Pelletier - 418 763-3334
- Secteur Îles-de-la-Madeleine - Stéphanie Thériault - 418 986-3881

Les entreprises et organismes peuvent également soutenir la SAGÎM en donnant une commandite pour l'événement. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître notre plan de visibilité.

Pour tout savoir sur la SAGÎM, visitez notre site Internet www.sagim.ca et suivez-nous sur

Facebook  Société Alzheimer Gaspésie Îles de la Madeleine

NOUVELLES OPTIONS TÉLÉPHONIQUES

POUR NOUS CONTACTER



418-396-5225

Réception et taxation : poste 1

Inspecteur municipal : poste 2

Directeur des travaux publics : poste 3

Bibliothèque : poste 4

Loisirs, culture et tourisme : poste 5

Restaurant de l'aréna Marco-Sébastien Cyr : option 1

Activités de l'aréna Marco-Sébastien Cyr : option 2

Bureau d'accueil touristique : option 3

Parc Colborne : option 4

CPA La Souche : option 5

Directeur des loisirs, culture et tourisme : option 6

Service Incendie : poste 6

Administration : poste 7

Comptabilité : option 1

Secrétariat : option 2

Direction générale ou adjointe à la direction : option 3

Bureau du maire : poste 8

COLLECTE DES BACS – DÉCHETS, RECYCLAGE, COMPOST

JUIN

L	M	ME	J	V	S	D
	1 	2	3	4	5	6
7 	8 	9	10	11	12	13
14 	15 	16	17	18	19	20
21 	22 	23	24	25	26	27
28 	29 	30				

JUILLET

L	M	ME	J	V	S	D
			1	2	3	4
5 	6 	7	8	9	10	11
12 	13 	14	15	16	17	18
19 	20 	21	22	23	24	25
26 	27 	28	29	30	31	

AOÛT

L	M	ME	J	V	S	D
						1
2 	3 	4	5	6	7	8
9 	10 	11	12	13	14	15
16 	17 	18	19	20	21	22
23 	24 	25	26	27	28	29
30 	31 					

Source :

Cindy Langlois, travailleuse du milieu pour personnes âgées de 65 ans et plus
Centre d'action bénévole Gascons/Percé 418-689-6023 poste 104

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL—GASCONS

Du lundi au jeudi

De 8h30 à 12h - 13h à 16h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 Fermé en PM

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-5588



POINT DE SERVICES DE GASCONS

Du Lundi au Jeudi

De 8h à 12h - 13h à 16h00

Téléphone : 418-396-5225 poste 7 option 2

Télécopieur : 418-396-2333

Services administratifs fermés pour une période indéterminée
(point de services)

Les bureaux municipaux seront fermés pour

la fête de la St-Jean-Baptiste



et la Confédération



PROCHAINE PARUTION : AOÛT 2021

Si vous avez des communiqués à faire paraître dans le prochain bulletin municipal, veuillez-nous les faire parvenir au :

Fax: 418-396-5588 (identifiés pour le bulletin municipal)

Courriel: gascons@munpdg.ca

Courrier: 494, route 132, Port-Daniel QC G0C 2N0
(identifiés pour le bulletin municipal, bien lisible)

